PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Planche G19

Approuvé le 05 avril 2019
Mis à jour le 04 février 2022
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- NL — Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

- Parcelle
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2
- Périmètre patrimonial
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bâti
- Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
- Cône de vue

Liaisons

- Principe de liaison viaire
- Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

- ZAC — Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d' impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE

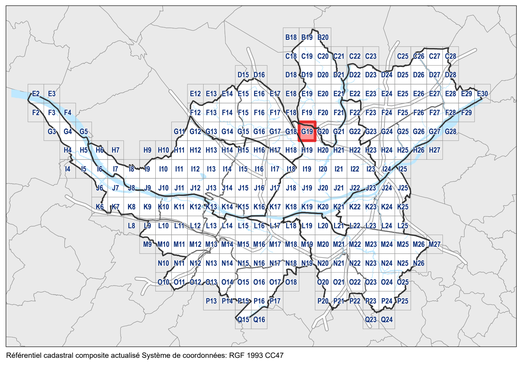

Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CC47

Partie Non opposable Voir planche F19
Partie Non opposable Voir planche G18
Partie Non opposable Voir planche G20
Partie Non opposable Voir planche H19